

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU - Hervé MICHEL - Hélène CHARBONNIER - Amélie CHARRETIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguette NALIN - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET
Secrétaire de séance : Jean-Claude VALLET

Validation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2022

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 13 avril 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Proposition d'exercer le droit de préemption sur la parcelle située 55 route de l'Hopital, section AB n°178 de Mr Garel

Par délibération n°39 du 17 novembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité d'instaurer un droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle appartenant à Monsieur GAREL, cadastrée AB178, près de la salle d'animation rurale.

Un DPU est un droit attribué aux Communes dotées d'une carte communale. Ce DPU exercé par la collectivité oblige le propriétaire dont le bien est situé sur une zone à préempter à proposer en priorité la vente de son bien à la commune.

Les élus reviennent de visiter la propriété composée d'une maison d'habitation de 74m² habitable, bâtie en 1978, et d'un terrain attenant. Cette parcelle, divisée en 2 lots, est mise en vente :

1^{er} lot : la maison avec 600m² de terrain au prix de 137.000€

2^e lot : les autres 600m² de terrain au prix de 35.000€

L'acquisition de cette propriété permettrait de créer une salle destinée aux associations, qui cesseraient d'occuper la petite salle du Bourg. Cette dernière serait alors réservée uniquement à la cantine et au centre de loisirs.

En achetant cette parcelle, la Commune éviterait les problèmes de nuisances sonores provoquées par les activités régulières organisées à la salle, que devraient subir les voisins immédiats.

Après avoir débattu, puis vote à bulletin secret, le Conseil Municipal accepte à la majorité, par 12 Voix POUR et 3 Voix CONTRE, d'exercer le droit de préemption sur cette parcelle et de l'acheter à 172.000€ et d'ajouter les frais de notaire.

Délibération pour le déploiement par le SIEL du réseau d'objets connectés (ROC42)

Le SIEL déploie 380 récepteurs d'ondes radio dans le Département, pour créer un maillage sur le territoire. Divers objets connectés utiliseront ce réseau : par exemple, pour la voirie des capteurs de verglas, des capteurs de niveau dans les cuves de fioul, des capteurs de taux de remplissage dans les bacs d'ordures ménagères, dans les gymnases des capteurs de bruit ou de température, etc ...

Le SIEL propose d'installer, à ses frais, une antenne Très Bas Débit dans le clocher de l'Eglise, invisible de l'extérieur. Il installera la fibre dans l'Eglise. Le coût annuel pour la Commune serait de 20€.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette installation et la convention par 6 Voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 7 Voix POUR.

Délibération pour le renouvellement de l'application « Panneau Pocket »

L'abonnement est proposé, pour les adhérents de l'Association des Maires Ruraux de France au prix de :
130 € pour une année,

ou 260 € pour deux années et un trimestre offert,

ou 390 € pour trois années et un semestre offert.

L'abonnement à « Panneau Pocket » à 260 € pour deux années et un trimestre offert est approuvé à l'unanimité.

Délibération concernant les baux pour les 4 locations de la Commune

Les loyers des appartements communaux sont actuellement revalorisés chaque année, à la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE chaque trimestre. Par simplification, les loyers des futurs locataires seront révisés annuellement au 1^{er} janvier, selon la valeur de l'IRL en vigueur. Ce changement interviendra pour les prochains baux des futurs locataires arrivants. Par conséquent les loyers des locataires actuels continueront à changer sur le même rythme déjà en place. Cette revalorisation des loyers au 1^{er} janvier est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses.

La commission de contrôle des listes électorales, doit se réunir avant chaque scrutin. Elle aura lieu jeudi 19 mai 2022 à 20h.

Le planning pour le bureau de vote des élections législatives est organisé de 8 à 18h.

Monsieur le Maire informe que l'étude du pont de They a été retenue et sera prochainement analysée.

Monsieur le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire d'avril à St Martin en Haut.

Monsieur le Maire fait part des demandes d'urbanisme déposées sur la Commune.

Monsieur le Maire annonce pour la téléphonie la fin de contrat avec l'opérateur Netcomgroup. Pour la transition, l'accès internet des bâtiments communaux est bloqué quelques jours.

Agnès Merle rappelle le départ du cyclo des monts le samedi 11 juin.
Elle prévoit une commission école le jeudi 19 mai 2022 à 18h.

Ghislaine DUVIGNAU, annonce qu'à la remise des prix du fleurissement, un bon d'achat de 100€ a été accordé à la Commune pour l'achat de végétaux.

Hervé Michel prévoit une réunion de la commission ordures ménagères le 7 juin.

Huguette NALIN, pour le comice des 4 cantons, relance un appel à bénévoles pour le démontage des chapiteaux le dimanche 26 juin au soir.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 15 juin 2022 à 20H30

Jean-Claude VALLET, secrétaire de séance.

Jean-Christophe FARJON, Maire.

